

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Lignes directrices de gestion – stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines

Rapporteur : Philippe Laurent

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique pose l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Celles-ci déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissement public, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) (art. 33-5 loi n°84-53 du 26 janv. 1984).

Cette stratégie définit les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité.

Consciente qu'un service public de qualité doit s'appuyer sur des agents compétents, en nombre suffisant et bénéficiant de conditions de travail adaptées, la ville de Sceaux adopte une stratégie des ressources humaines visant à répondre à ces objectifs, dans un contexte de transformation de la fonction publique¹.

Dans ce cadre, le maire et la direction générale des services ont donné à la direction des Ressources Humaines, du management et de l'organisation (DRHMO) une feuille de route pour mener une politique active visant à inscrire davantage les agents dans la gestion de leur carrière et les services dans la gestion de leur organisation.

La stratégie pluriannuelle 2021 -2024 s'inscrit dans la continuité des actions entreprises depuis plusieurs années.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider de valider la stratégie pluriannuelle des ressources humaines 2021-2024.

¹ Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.